

Filière castanéicole

L'aide financière à l'installation est formalisée sous le nom de Dotation de Jeune Agriculteur. DJA. Sont éligibles à la DJA tous

Critères d'évaluation du projet d'installation et Grille de modulation												
Filière	Localisation		Délai de mise en production (à partir du constat d'installation)		Transformation		AOC Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa		Environnement		Suivi	Note globale sur 40 points
	DANS aire géographique de l' AOC Farine de châtaigne corse - Farina catagnina corsa	HORS aire géographique de l' AOC Farine de châtaigne corse - Farina catagnina corsa	Inférieur ou égal à 2 ans	Supérieur ou égal à 2 ans	Oui	Non	Oui	Non	Adhésion label Bio	Non adhésion label Bio		
Castanéiculture	2	1	7	1	12	3	12	1	7	1	500 €	

Modalité de calcul de la DJA

Le Montant maximum de la DJA : 40 000 €

Le montant minimum de la DJA : 24 000 € (pour un JA installé à titre principal)

Ainsi la modulation de l'aide se fera par la détermination d'un taux d'atteinte des critères en fonction de la grille de modulation de la filière castanéicole,

◆ Pour un jeune agriculteur installé à titre principal, la modulation prévoit

100% de la dotation maximale : 40 000 €	De 35 à 40 points
90% de la dotation maximale : 36 000 €	De 30 à 35 points
80% de la dotation maximale : 32 000 €	De 25 à 30 points
70% de la dotation maximale : 28 000 €	De 20 à 25 points
60 % de la doatation maximale : 24 000 €	Inférieur à 20 points

✎ Pour un jeune agriculteur installé à titre secondaire, la modulation prévoit:

50% de la dotation maximale : 20 000 €
40% de la dotation maximale : 16 000 €
30% de la dotation maximale: 12 000 €

Critères d'évaluation du projet d'installation

Filière castanéicole

Sans toutefois excéder le plafond des 40 000 €, la DJA pourra être bonifiée d'un montant de 500€ dès lors que le jeune agriculteur s'engage dans une démarche d'accompagnement technique, économique et sanitaire durant les 3 années suivant son installation,

Critères d'évaluation du projet d'installation